

**Séance du 2 juin 2015 à 19 heures
Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes**

Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat –Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 7 possédant une procuration
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE

ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT

LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. Bernard DELPECH (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (ti),
M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20150602-27_02_06_15-DE
Reçu le 05/06/2015

Service : Finances

**Objet : Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et
communales (FPIC)**

A été adopté à l'UNANIMITE

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS****Séance du 2 Juin 2015**
Rapporteur : Daniel JARRYRédacteur : Nadège LAYRISSE
Service : Finances**Objet : Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Mesdames, Messieurs,

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La répartition dite de « droit commun » du reversement entre le Grand Cahors et ses communes membres, a été notifiée le 26 mai 2015. Toutefois, par dérogation, le territoire peut décider d'une répartition alternative (délibération à prendre avant le 30 juin 2015).

Dans le cadre du travail effectué pour la mise en place du pacte financier entre le Grand Cahors et ses communes membres, il a été proposé de répartir librement le FPIC en reversant l'intégralité du FPIC du territoire aux communes.

Vu les articles L.2336-1 à L.2336-7 du CGCT, la proposition de répartition de l'attribution FPIC 2015 est la suivante :

	2015
	FPIC 2015
CA Grand Cahors	0
Communes	973 764
TOTAL	973 764

	FPIC 2015
ARCAMBAL	36 218
BOISSIERES	15 482
BOUZIES	5 548
CABRERETS	8 542
CAHORS	280 811
CAILLAC	22 191
CALAMANE	18 111
CATUS	38 565
CIEURAC	11 842
COURS	9 404
CRAYSSAC	20 734
DOUELLE	23 424
ESPERE	36 749
FONTANES	11 348
FRANCOULES	6 212
GIGOUZAC	9 528
JUNIES	11 646
LABASTIDE-DU-VERT	10 973
LABASTIDE-MARNHAC	40 344
LAMAGDELAINE	20 826
LAROQUE-DES-ARCS	12 958
LHERM	11 160
MAXOU	10 429
MECHMONT	3 773
MERCUES	26 534
MONTAT	29 425
MONTGESTY	10 718
NUZEJOULS	12 604
PONTCIRQ	5 292
PRADINES	70 166
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	13 876
SAINT-DENIS-CATUS	8 732
SAINT-GERY	22 419
SAINT-MEDARD	7 839
SAINT-PIERRE-LAFEUILLE	13 123
TOUR-DE-FAURE	14 162
TRESPoux-RASSIELS	29 159
VALROUFIE	12 766
VERS	20 132
TOTAL COMMUNES	973 764

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De répartir librement l'attribution du FPIC 2015 selon les modalités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean-Marc VASSOUZE-FAURE

